

REUNION DU 12.10.74 DU COMITE DE DIRECTION COLLEGIALE

Membres présents : BERNIER - BOREL - ENJOUBAULT - EMMANUELLI - ILLOUZ - KOUCHNER -  
RECAMIER - ROBIN - TROTOT - WILD -

Membres invités : GILLET - BERGEROT-BLONDEL - A.M. BARBE

Convoqué ce jour par BERNIER et EMMANUELLI avec l'accord de WILD, RECAMIER, BOREL, ILLOUZ, ENJOUBAULT, le C.D.C. se réunit sur l'ordre du jour proposé par BERNIER. RECAMIER donne la parole à EMMANUELLI qui retrace longuement l'historique et le développement des opérations de secours au Honduras : 14 M.S.F. dont 2 infirmières et une équipe de la Télévision Française ont été envoyés successivement, via Pointe à Pitre et Miami, dans les régions sinistrées. GILLET complète l'information du C.D.C. et dément le message de SARGOS dont la forme comme le fond provoquent un désaveu de la majorité du C.D.C.

Après un violent incident qui amène KOUCHNER à présenter ses excuses à BERNIER, il est décidé à l'unanimité d'envoyer ~~à XXXXXXXX~~ Xavier, muni des pleins pouvoirs, avec mission de rapatrier les M.S.F. restés au Honduras en cas d'inutilité de leur concours, et d'apprécier l'utilité d'une mission à moyen terme pour répondre aux vœux des autorités honduraises, comme à l'estimation des M.S.F. dont les rapports sont déjà parvenus.

En cas d'empêchement d'EMMANUELLI, GILLET serait désigné pour cette mission.

BERNIER précise que, compte-tenu de l'obtention des 15 billets gratuits, le coût de l'opération se situe environ à 20.000 F., y compris l'acquisition de vaccins à l'Institut Pasteur.

LE C.D.C., par la voix de KOUCHNER, approuve les deux responsables qui ont pris l'initiative de cette opération, RECAMIER invite le C.D.C. à les reconduire dans la suite éventuelle qui lui sera donnée.

Dans la discussion qui s'instaure à propos de SARGOS et de l'opportunité de poursuivre cette mission, TROTOT souhaite que le débat s'élargisse à la raison d'être de M.S.F. et à une remise en question, tant de la finalité que des modalités d'action de l'association dont plusieurs des membres du C.D.C. pensent que ce problème de fond relève de la seule compétence d'une A.G. extraordinaire. Bien qu'un accord de principe sur cette A.G.E. soit conclu à l'unanimité, TROTOT quitte la réunion sur une réflexion intempestive de RECAMIER, qui s'en excuse mais ne peut convaincre TROTOT de rester pour, comme l'y invitait l'ordre du jour, premièrement exposer les raisons de sa démission ~~liée à la mission effectuée en Inde, sous les Kardes~~, deuxièmement, remettre ses pouvoirs et les comptes de l'association.

TROTOT quitte le C.D.C. en remettant une Charte nouvelle "Pour une médecine sans frontières", qui figure en annexe au présent procès-verbal.

J.M. WILD, empêché par ses nouvelles activités professionnelles de reprendre l'exercice de ses fonctions de trésorier, transmet celles-ci, sur proposition de BERNIER, à BOREL qui les accepte, sous réserve d'inventaire. BERNIER fait part du succès de ses démarches auprès du Ministère des P.T.T. pour la validation de plusieurs centaines de chèques postaux périmés (valeur environ : 70.000 F.) qui représentaient une suite à l'appel lancé au corps médical. A cette occasion, EMMANUELLI fait remarquer que 1.465 bulletins d'adhésion avaient été enregistrés et que, d'accord avec BERNIER, il a engagé temporairement Bao Dinh pour leur donner suite.

Un adressograph a été acquis par l'association pour un coût d'environ 10.000 F. qui représentera une notable économie de temps et de personnel.

Un bref retour sur le Honduras met en évidence plusieurs problèmes :

- S.M.A.: EMMANUELLI confesse son erreur d'avoir repris contact avec Demarcy dont les agissements et les prétentions excessives démontrent que c'est avec raison qu'un précédent C.D.C. avait décidé de rompre tous les contacts. BERNIER donne connaissance de la lettre qu'il a envoyée à PIGEON et qui est à ce jour sans réponse.

WILD se félicite que, pour une fois, ~~les~~ des M.S.F. "de base" et non des responsables ~~qui~~ soient partis "sur le tas". ENJOUBAULT et ILLOUZ approuvent également ce principe.

Dans un long exposé, BOREL rappelle <sup>alors</sup> quels étaient les objectifs initiaux de M.S.F., les espoirs qu'avaient placés les fondateurs dans ce mouvement inspiré par les idéaux les plus généreux. Il s'étonne qu'un article accordé par KOUCHNER à MARIE-FRANCE leur fasse un sort. BERNIER incrimine le mauvais fonctionnement du secrétariat général, regrettant qu'aucune réunion du C.D.C. n'ait été provoquée par celui-ci depuis 5 mois et que les décisions fondamentales, comme celle d'une éventuelle collaboration organique à Medicus Mundi, puissent être prises par deux ou trois membres du Bureau à l'insu d'une Direction Collégiale pourtant solidairement responsable devant l'A.G. A cet égard, il fait observer <sup>également</sup> qu'il juge contraire à la Charte la mission effectuée chez les Kurdes d'Irak par RECAMIER, BERES et KOUCHNER : encore une fois, il était élémentaire à son sens de réunir un Comité Directeur pour apprécier cette initiative que ne marquait aucun caractère d'urgence. Enfin, le Kurdistan fait partie intégrante de l'Etat irakien souverain et reconnu. Il s'agit donc, pense-t-il d'une immixtion dans les affaires intérieures d'un pays.

RECAMIER et KOUCHNER répondent d'abord sur les relations avec Medicus Mundi et donnent des apaisements : les relations avec cet organisme se limitent, en l'état actuel des choses, à l'éventualité d'un recyclage commun, d'une confrontation des fichiers et à la possibilité d'un enseignement en commun de la médecine d'urgence et de la médecine tropicale qui serait sanctionné par un certificat reconnu par les académies de médecine.

BERNIER et BOREL en prennent acte, demandant que soient produits les Statuts de Medicus Mundi et qu'un projet de protocole d'accord soit soumis à l'approbation du C.D.C.. EMMANUELLI déplore qu'il ait fallu une crise comme celle-ci pour que des informations aussi fondamentales soient enfin communiquées au C.D.C.

A propos <sup>de l'enquête sur</sup> "Kurdistan", J.M. WILD, parlant en son nom et au nom de TROTOT, constate à son tour qu'elles remettent en question l'éthique de M.S.F.

RECAMIER et KOUCHNER précisent qu'ils communiqueront au prochain C.D.C. un compte-rendu de mission qui fournira les apaisements attendus. Ils se défendent d'avoir été au-delà d'une simple enquête médicale.

Ils font remarquer que si effectivement ils n'ont pas réuni de Comité Directeur, comme celui-ci l'aurait souhaité, ils ont partagé, avec WILD jusqu'à son départ et avec TROTOT ensuite, la permanence hebdomadaire au siège de l'association. Plusieurs des membres du C.D.C. font observer que la permanence et le C.D.C. ne peuvent pas être confondus. BERNIER rappelle également les termes de la délibération du C.D.C. élu à Royaumont, le 3.12.72, au terme de laquelle les fonctions de Président, Secrétaire Général, etc... ne confèrent aucun pouvoir à leurs titulaires, hors les dispositions statutaires, conformément à la vocation collégiale du C.D.C.

La réunion s'achève sur la communication de l'information concernant la mission de BLEICHNER au Sahel, le Rotary, le Gabon, etc...

Date est prise pour la prochaine réunion le 09.11.74, à 16 heures.

CHARTRE DE L'ASSOCIATION "POUR UNE MEDECINE SANS FRONTIERES"

---

I - L'association " Pour une médecine sans frontières" rassemble toutes les personnes appartenant ou non au corps médical, qui sont décidées, comme nous, à lutter pour le droit de tous à la santé et à combattre les injustices relevant de ce domaine.

II - nous affirmons notre conviction de ce que la santé est d'abord une façon de prendre en charge son propre corps et que la médecine n'est qu'une science ou une technique au service des personnes qui en ont besoin. Notre action ne se limite donc pas à pallier des insuffisances de soins mais cherche à apporter à ceux qui en sont démunis, les moyens de faire face à leurs problèmes médicaux.

III - L'action sans frontières ne signifie pas exotique mais contre toute discrimination "a priori" de nationalité, de race, d'opinion ou de parti. Cependant, il est évident que notre action implique un engagement du côté des opprimés ou des victimes.

IV - Notre engagement nous conduit à lutter contre tout ce qui altère la santé physique ou mentale des personnes tel que : la torture, l'oppression des femmes dans leur corps, les conditions sanitaires des prisonniers ou des travailleurs immigrés, etc... Cette lutte commence, bien sûr, à l'intérieur de nos frontières.

V - Notre premier devoir est de nous informer des faits scandaleux qui ressortissent des points précédents et d'en témoigner.

Proposition de modification de la  
charte faite par Pierre TROTOT à la réunion  
du CSE du 12.X.1974

h5h57